

DEPARTEMENT DU NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de
LEZENNES**

**Arrondissement
de LILLE**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Objet : Autorisation signature Convention d'objectif et de
financement CAF Crèche Les Lutins d'Isidore**

**Date de convocation :
Le 31 janvier 2025**

Présents :

Didier DUFOUR – Frédérique DESCAMPS – Fabien DECOURSELLE – Lucienne LAVOISIER – Jean SAGETTE – Sylvie BLONDEL – Pierre BRUERE – Marie-France LAIGNEZ – Marc GODEFROY – Carole PETIT – Henri MOREL – Véronique PAUWELS – Rizlène HENNACH – Sandrine DEPLECHIN – Ludovic CHRETIEN – Farid FARAJI – Marie-Laure LECHAT – Cyril MIRABAUD – Alexis DUCHESNE

Absents excusés :

Michael DESEURE donne pouvoir à Henri MOREL
Cathy DONDEYNE donne pouvoir à Alexis DUCHESNE
Franck LACMANS donne pouvoir à Farid FARAJI
Christiane WALAS donne pouvoir à Carole PETIT

**Nombre de Conseillers
en exercice : 23**

**Nombre de Conseillers
Présents : 19**

**Nombre de Conseillers
Votants : 23**

Pour : 23

Contre : 00

Abstention : 00

Absents :

Secrétaire de séance : Sandrine DEPLECHIN

Monsieur Fabien DECOURSELLE, Adjoint à l'éducation, l'enfance, la jeunesse et la prévention expose au Conseil que la chargée de coopération communale, la direction de la crèche municipale les Lutins d'Isidore ont collaboré avec les services de la CAF afin de répondre aux conditions de renouvellement de la convention d'objectif et de financement de la structure municipale.

Cette convention reprend l'ensemble des dispositifs de financement par la CAF dont bénéficie le budget de fonctionnement de la crèche Les Lutins d'Isidore, établissement d'accueil de jeunes enfants (Eaje), à travers des objectifs partagés, décomposé de la façon suivante :

- La Prestation de service unique (Psu)
- Bonus « mixité sociale »
- Bonus « inclusion handicap »
- Bonus « trajectoire développement »
- Financement des journées pédagogiques
- Financement des heures de préparation à l'accueil des enfants
- Bonus « attractivité »
- Linéarisation de la PSU

La subvention PSU est une aide au fonctionnement versée aux Eaje. Elle correspond à un taux de prise en charge du prix de revient horaire d'un Eaje, dans la limite du prix plafond fixé annuellement par la Cnaf, déduction faite des participations familiales.

La convention d'objectifs d'une durée de validité de deux ans, du 01/01/2025 au 31/12/2026 précise l'ensemble des dispositifs précités, le calcul de leur financement, les modalités de versement, de suivi, d'évaluation et de contrôle.

M. Decourselle précise au Conseil que l'ensemble des prestations de service versé par la CAF au soutien du fonctionnement de la crèche s'élève à 207 000 € en moyenne par an sur la période 2022-2024.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. Decourselle :

- Autorise la signature par Monsieur le Maire de la nouvelle de la nouvelle Convention d'objectif et de financement par la CAF de la crèche Les Lutins d'Isidore pour la période 2025-2026
- S'engage à respecter les objectifs partagés avec la CAF dans le cadre de cette convention
- S'engage à inscrire en les crédits attendus par le versement de ces prestations au compte 7478 du Budget Primitif 2025

-----Adoptée à l'unanimité des votants -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.



Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 07 FEV. 2025

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 07 FEV. 2025